



Le Moutoux le 6 juillet 2025

Informations Le Moutoux

1. Le mot du maire

Nous entamons les vacances d'été, ce moment tant attendu par nos enfants en âge scolaire et également par le monde du travail. Il est banal de dire que nous aurons chaud et donc suivons les conseils dispensés par les médias qui relèvent du bon sens et protégeons-nous lorsque nécessaire.

Reconstituons notre capital d'énergie afin de surmonter les difficultés et résoudre les problèmes qui ne manqueront pas d'apparaître en cette fin d'année 2025.

Dans cette période très agitée au niveau international, rappelons-nous les vertus de la tolérance. Nous devons nous accepter les uns les autres car nous avons besoin des uns et des autres. Evidemment, il convient que chacun accepte et respecte les règles communes.

Au Moutoux, nous continuons à rester nous même avec nos diversités. Nous nous attachons à améliorer notre cadre de vie et à permettre à chacun d'assurer ses projets.

2. Nettoyons la Nature 2024

Depuis l'année 2014, la commune organise une opération « Nettoyons la Nature ».

C'est l'occasion de valoriser notre environnement en ramassant les déchets le long des voiries et dans les parcelles communales forestières ou non.

Cette année, le 28 septembre, la mairie a retenu trois « chantiers » : Les abords de la voirie communale et départementale, le garage de la mairie et les abords du four des Canadiens.

Les habitants ont récolté le lot habituel de cannettes métalliques, de plastics, etc...



3. Manifestation des vœux 2025

Dimanche 19 janvier, le maire et le conseil municipal invitaient la population aux vœux traditionnels à la mairie. Ce fut un bon moment de partage pour notre commune.

Le maire a eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles familles et a souhaité la bienvenue à :

- Monsieur Pierre PECQUENARD, Madame Coline VALLET et leurs 2 enfants Charlotte et Georges,
- Monsieur Charles COLLETTE, Madame Marie LAURY et leurs 2 enfants Émily et Martin,
- Monsieur et Madame LEBEAUD.

Les travaux réalisés en 2024 ont été rappelés :

- pourtour de la fontaine pavé lui donnant ainsi un caractère de rénovation totale,
- entretien du chemin de l'Etang par l'application d'une couche d'enrobé.

Le voile a été levé sur les travaux envisagés en 2025 à savoir :

- installation d'une réserve incendie au niveau de la carrière destinée à protéger la maison du 11 chemin de Fontenette,
- mise en peinture des halls et cage d'escalier du bâtiment mairie,
- entretien du chemin du Four des Canadiens,
- entretien de la cour Est de la mairie,
- règles circulation sur la voirie communale et départementale.

Ces travaux envisagés ont évidemment pour finalité d'améliorer notre cadre de vie.



4. Manifestation de la fête des mères

Samedi 17 mai, s'est tenue dans la salle de la mairie la traditionnelle manifestation de la fête des mères. Les mamans présentes ou de passage ont reçu un digital.

Les photos suivantes témoignent de la bonne ambiance qui contribue à la cohésion du village. La qualité des plats était au rendez-vous.



5. Raccordement à la fibre

Dans le domaine des nouvelles technologies, notre commune est éligible depuis un an à la fibre optique pour la transmission d'internet. Il faut rappeler que les réseaux à base cuivre ne seront plus utilisés en 2030 et que, pour pouvoir utiliser le téléphone filaire, la télévision nous devrons passer par la fibre.

Au Moutoux il y a encore une vingtaine de foyers (19 exactement) qui ne sont pas encore raccordés à la fibre. Il y a nécessité de se raccorder d'autant plus que les opérateurs prennent en charge les frais de raccordement ; cela est vrai actuellement pour Orange. Il faudra refaire le contrat avec l'opérateur et, bien sûr, il y aura une petite augmentation.

6. Règles de circulation

Le conseil municipal a décidé que la route départementale RD 251 sera prioritaire sur les voies communales dans notre commune.

Cette départementale RD 251 traverse le village du Nord au Sud et nous relie avec Le LATET et SAINT GERMAIN en MONTAGNE. Actuellement, en l'absence de panneaux, c'est la priorité à droite qui prévaut. Ainsi, lorsque l'on vient du chemin de l'Étang ou de la place de la Mairie, on a priorité sur le véhicule de la RD 251 qui vient sur notre gauche.

Le constat est que le véhicule se trouvant sur la RD 251 prend la priorité. En effet, la circulation sur la RD 251 est nettement plus importante que celle sur les voies communales

et les véhicules sur la RD 251 comprennent beaucoup de poids lourds. Le conseil a donc décidé que le véhicule circulant sur la RD 251 sera prioritaire.

Cela se traduira par la pose d'un panneau « Stop » au carrefour entre la place de la Mairie et la RD 251 et de 2 panneaux « Laissez le Passage » entre le chemin de l'Etang et la RD 251 et entre la rue des Tilleuls et la RD 251. De plus, la vitesse dans le village sera limitée à 30 km/h. Ces mesures vont dans le sens de l'amélioration de la sécurité.

7. Bruits de voisinage.

La réglementation relative aux bruits de voisinage fait l'objet de l'arrêté n° 2012073-0008 du 13 mars 2012 de la préfecture du Jura. Ainsi, l'article 6 prescrit que :

Les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuses, ...) utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- ***les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00,***
- ***les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.***

Respectons ces dispositions pour la sérénité de tous.

8. Les feux

De nombreux textes juridiques réglementent l'emploi du feu dans le département du Jura comme le Règlement sanitaire départemental, le Code rural et de la Pêche maritime, le Code de l'Environnement, des arrêtés préfectoraux.

Il en résulte que le brûlage des déchets verts produits par des particuliers, les collectivités et les entreprises est interdit.

L'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) interdit, sauf dérogation, l'incinération des déchets ménagers et assimilés, catégorie qui inclut les déchets verts.

Dans le domaine de la santé, l'incinération des végétaux est émettrice de particules fines et de dioxyde d'azote.

Dans le domaine de la sécurité, mal maîtrisé et dans des conditions mal adaptées, tout feu présente un risque de propagation.

9. Manifestation du 14 juillet 2025

Cette manifestation conviviale a fait l'objet d'une invitation ; pour les participants, préparez vos boules...

10. État civil

La commune a perdu une habitante : Madame Monique CHAPUIS est décédée le 3 juillet 2025. Le maire et le conseil municipal adressent leurs condoléances à la famille CHAPUIS.